



Fiche de Données de Sécurité

Lubri-Sec 403

1. Identification

Nom du produit	Lubri-Sec
Code du produit	403
Autres moyens d'identification	Graphite et Moly sec
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Couronne de grader , palier, pieces de four etc.
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Télec.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec : 613-996-6666 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables Gaz sous pression Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1 Gaz liquéfié Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 2A Catégorie 3 – effets narcotiques
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation

instantanée ou une explosion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence
Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforeur ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection oculaire/faciale.

Intervention

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C /122 °F.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu (e)

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
acétonique	67-64-1	65 -85
propane	74-98-6	15 - 40
Alchool isopropylique	67-63-0	3 - 7
graphite	7782-42-5	1 – 5

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial. Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume

4. PREMIERS SOINS

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Ingestion	Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale Immédiate ou d'un traitement spéciale si nécessaire.	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés
Information générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO ₂). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8 de la FDS
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Aérosol niveau 3. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).
--	--

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	Fraction respirable.
	TWA	250 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
Graphite (CAS 7782-42-5)		2 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	1800 ppm/m3	Respirable.
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m3	
		500ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 ppm	
		400ppm	
	TWA	492 mg/m3	
		200 ppm	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500ppm	Fraction Respirable.
	TWA	250 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400ppm	
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3	
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)				
Composants	Type	Valeur	Forme	
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500ppm	Fraction Respirable.	
	TWA	250 ppm		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400ppm		
		200 ppm		
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3		
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)				
Composants	Type	Valeur	Forme	
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	750ppm	Fraction Respirable.	
	TWA	500 ppm		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400ppm		
		200 ppm		
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3		
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm		
Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)				
Composants	Type	Valeur	Forme	
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	2380ppm	Poussière Respirable.	
		1000 ppm		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	TWA	1190ppm		
		500 ppm		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230mg/m3		
		500 ppm		
	TWA	983mg/m3		
		400 ppm		
Graphite (CAS 7782-42-5)	TWA	2 mg/m3		
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm		
		1000 ppm		
Valeurs biologiques limites				
Indices d'exposition biologique de l'ACGIH				
Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
acétonique (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.				
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.			
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle				
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).			
Protection de la peau	Porter des gants de protection en: Nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Viton/butyl.			
Protection des mains				

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Aérosol
Couleur	Noir.
Odeur	Ketone.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation -94.7 °C (-138.5 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 56.1 °C (132.9 °F) estimation

Point d'éclair -20 °C (-4 °F) estimation

Taux d'évaporation Modéré.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 2.5 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 12.8 % estimation

Tension de vapeur 18508.6 hPa estimation

Densité de vapeur > 1 (air = 1)

Densité relative 0.73

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammation 399 °C (750.2 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides. Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux. Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
acétonique (CAS 67-64-1) Aiguë Cutané DL50 Orale DL50 Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Aiguë Cutané DL50 Inhalation CL50 Orale DL50 Graphite (CAS 7782-42-5) Orale DL50 Propane (CAS 74-98-6) Aiguë Cutané DL50	Lapin Rat Lapin Rat Rat Rat Lapin	20000 mg/kg 5800 mg/kg 5030 - 7900 mg/kg 16000 ppm, 4 heures 4700 - 5800 mg/kg > 10000 mg/kg > 5000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	on ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation Cutanée
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité**Carcinogènes selon l'ACGIH**

acétonique (CAS 67-64-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

acétonique (CAS 67-64-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chronique

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
acétonique (CAS 67-64-1)		
Aquatique		
Crustacés CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/l, 48 heures
Poisson CL50	Truite arc-en-ciel,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
Aquatique		
Poisson CL50	Bluegill (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Graphite (CAS 7782-42-5)		
Aquatique		
Aiguë		
Poisson CL50	Poisson	> 1800 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bioaccumulation****Facteur de bioconcentration****Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

acétonique	-0.24
Alcool isopropylique	0.05
Propane	2.36

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).
-----------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. contenant vide peuvent être recyclé. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD	
Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols , inflammable , Quantité limitée
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet
Dangers environnementaux	Non disponible
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
IATA	
UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols flammable, Limited quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable
Environmental hazards	No
ERG Code	10L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions

IMDG

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols flamable, Limited quantity
Transport hazard class(es)	
Class	2
Subsidiary risk	-
Packing group	Not applicable
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-D, S-U
Special precautions for user	
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Indéterminé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications

acétonique (CAS 67-64-1)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009.

Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

acétonique (CAS 67-64-1)

Règlements sur les précurseurs

acétonique (CAS 67-64-1) Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montreal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non

Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS ADDLUB LTEE. 10 Mars 2019
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/search/ - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ADDLUB LTEE. ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.